



Charte du Réseau de Soutien à la Transition intérieure (RSTi)

1 - Raison d'être, engagement et carte d'identité du RSTi

Le Réseau de Soutien à la Transition^{1*} intérieure (RSTi), créé en mars 2019 à l'initiative du Cercle Transition intérieure de l'asbl Réseau Transition, était un réseau de **professionnels de l'accompagnement, du soin et du bien-être au sens large** (soins de santé physique et mentale ainsi que toute forme de relation d'aide et d'accompagnement telle que bien-être, coaching, facilitation d'intelligence collective, etc.). Ce Réseau a ensuite pris son autonomie en 2021, puis le Cercle Cœur qui éternisait la coordination de ce Réseau s'est arrêté en 2022, par manque d'énergie et de ressources. et a officialisé sa dissolution début 2024.

Depuis janvier 2024, il a transmis et a ainsi « passé la main » à un nouveau collectif, la **Maison des Possibles**, qui reprend la coordination du RSTi dans une nouvelle version, recentrée sur l'**accompagnement professionnel thérapeutique / en santé mentale^{3*} des personnes souhaitant être soutenues dans leur éco-anxiété et/ou leur cheminement de transitionneurs/euses**.

Ces professionnel-le-s partagent les **valeurs de la Transition**. Ils/elles s'engagent à la soutenir en proposant leurs services mais aussi en interrogeant collectivement leur posture de professionnel-le-s au sein du mouvement. Ils/elles proposent des services professionnels aux acteurs/trices de la Transition qui en éprouvent le besoin.

Une **carte interactive** des membres du réseau de soutien est disponible sur le site du Réseau Transition.

2 - Vision de la Transition intérieure du Réseau Transition

"Pratiquer en Transition intérieure", c'est œuvrer, individuellement et collectivement, à une métamorphose sociétale, en agissant sur les plans psychologique, culturel et spirituel, au service de la création d'un monde qui respecte et soutient la Vie.

La Transition intérieure vise et soutient une transformation intégrale jusqu'aux racines de notre société, articulant en profondeur transformation de soi et transformation du monde. En cela, elle explore, intègre et transcende nos dimensions intérieures et ex-térieures, individuelles et collectives.

Elle se matérialise par des pratiques qui nous permettent de changer nos manières de voir et d'agir dans le monde. Elle permet de soutenir et de rendre plus puissantes les alternatives, les actions de défense du Vivant², la résilience individuelle et collective. Elle cultive la justesse et la solidité du lien à soi, du lien aux autres, du lien au Vivant et du lien au "plus grand que soi", dans l'équilibre entre ces 4 dimensions.

¹ Par Transition (avec une majuscule) nous nous référons par filiation au mouvement international des Initiatives de Transition essaimé par Rob Hopkins, et donc entendons ici la transition sociétale privilégiant un mode de vie plus résilient, socialement plus équitable et démocratique, préservant le Vivant** et la régénération des écosystèmes, oeuvrant en intelligence collective.

² Par Vivant (avec majuscule) nous soulignons notre vision écocentrée du monde tissé de coexistences plurielles imbriquées et interdépendantes, dans une relation d'inclusion commune des humains et des non-humains aux terrestres. Nous dépassons dès lors les fictions anthropocentrées du concept d'environnement considéré comme décor et stock de ressources, du concept de nature extérieure et séparée prétendument opposée à la culture, et de la sacralisation et sanctuarisation d'une Nature toujours extérieure à notre condition d'existence.

³ Pour rappel, la psychothérapie ne peut être exercée que par des personnes qui ont déjà un titre professionnel et qui remplissent une série de conditions (cfr. <https://www.health.belgium.be/fr/psychotherapie#exercer>).



3 - Ethique et déontologie de l'accompagnement professionnel et du soutien à la Transition Intérieure

3.1 - Vision de l'accompagnement professionnel et posture sous-jacente

Chaque membre, en tant qu'être humain-e est invité-e à questionner ses processus sensoriels, émotionnels, cognitifs et comportementaux pour cheminer dans sa Transition intérieure et s'aligner avec confiance et résilience à la complexité créative de la vie.

L'accompagnement professionnel thérapeutique / en santé mentale en Transition intérieure d'une personne ou d'un groupe nécessite un cadre spécifique d'action, et des savoirs professionnels (savoirs, savoirs faire, savoirs-être) ciblés sur l'étude du psychisme humain et/ou du corps, l'étude de la dynamique des groupes, l'étude des relations « humain-e-s - non-humain-e-s » à la recherche d'une plus juste coexistence au sein du Vivant. Bien que tout un chacun dans sa façon d'être et sa façon de décliner ses savoirs-faire puisse être inspirant pour autrui, le fait de faire de « **l'accompagnement en Transition intérieure** » son champ d'expertise professionnelle est un choix qui engage une posture professionnelle spécifique.

L'accompagnement professionnel d'une personne ou d'un groupe de personnes en transition et transition intérieure offre un espace/temps d'exploration ouvert, bienveillant, sécuritaire pour favoriser une compréhension approfondie de soi, des autres, du Vivant, du "plus grand que soi", ainsi que du lien à l'existence singulière et à la coexistence plurielle des êtres humains et non-humains.

3.2 - Ethique et principes déontologiques de l'accompagnement professionnel à la Transition intérieure

Notre vision de l'accompagnement professionnel thérapeutique / en santé mentale à la Transition intérieure se reconnaît de la philosophie de la Transition et repose sur les valeurs et principes éthiques suivants :

1. Droit au respect, à la dignité et à l'intégrité

Le/la membre du RSTi reconnaît le droit à la dignité, à l'intégrité à chaque personne qui fait appel à ses services. Il/elle s'engage à l'accueillir avec bienveillance et à la respecter dans sa singularité, dans son processus de croissance, dans ses convictions, dans ses choix d'existence sans discrimination d'aucune sorte.

2. Droit à la souveraineté

La personne faisant appel au RSTi a le droit de connaître les conditions de l'accompagnement, la (ou les) méthode(s) employée(s) par le/la professionnel-le sollicité-e, sa qualification, son parcours ainsi que ses conditions de rétribution.

Le/la membre du RSTi reste soucieux/se de soutenir au mieux la liberté d'action, l'autonomie et la souveraineté de la personne qui le/la sollicite.



3. Principe de confidentialité

La personne faisant appel au RSTi a droit au respect strict de la confidentialité de ce qu'il/elle confie dans le cadre de la mission d'accompagnement professionnel thérapeutique / en santé mentale, conformément aux règles de respect du secret professionnel et/ou du devoir de discrétion (exception faite de situations de danger grave et imminent et d'impossibilité de porter assistance).

4. Principe de sécurité

Le/la professionnel-le du RSTi s'engage à répondre aux demandes d'accompagnement professionnel thérapeutique / en santé mentale dans les limites strictes de ses compétences et de ses connaissances. Il/elle exerce sa lucidité quant au cadre légal, déontologique et éthique de sa propre profession, et engage sa responsabilité professionnelle à titre personnel.

En accord avec la personne qui le/la consulte, le/la membre du RSTi s'engage à passer la main et à référer la demande de soutien à un-e professionnel plus approprié-e si et/ou quand cela s'avère nécessaire.

5. Éthique d'accompagnement

Dans le cadre de ses accompagnements, le/la membre du RSTi s'engage à répondre aux demandes dans l'intention de servir au mieux l'intérêt des personnes, en cohérence et alignement avec la raison d'être et les valeurs du RSTi.

3.3 - Chemin d'apprentissage continu, posture et valeurs sous-jacentes

Les membres du RSTi s'engagent à poursuivre leur chemin d'apprentissage personnel et professionnel (que ce soit via le Réseau Transition, le cercle de Transition Intérieure, au sein du RSTi ou ailleurs) pour nourrir la juste articulation au service des 4 liens : du lien à soi, du lien aux autres, du lien au Vivant et du lien au "plus grand que soi".

Un parcours d'acculturation spécifique à l'accompagnement de la pratique en Transition Intérieure sera proposé aux nouveaux membres adhérents qui en formulent la demande. Il est aussi vivement souhaité que chaque membre du RSTi participe à un minimum de **deux** interventions par an au sein du RSTi selon le cadre existant.

Cette vision de l'apprentissage repose sur les valeurs suivantes :

1. **Renouer sans cesse avec l'esprit du/de la débutant-e** : en termes de Transition intérieure et d'accompagnement, rien n'est jamais définitivement connu, acquis, maîtrisé. Chaque instant présent est nouveau et appelle à l'exploration en s'ouvrant à sa fraîcheur et en lâchant, au moins temporairement, le référentiel des expériences passées.
2. **Acceptation de ce qui est** sur les divers chemins d'apprentissage avec un esprit ouvert et faire le premier pas d'émergence créative à partir de là.
3. **Cultiver l'esprit de partage** de ce qui nous aide dans notre propre Transition intérieure, dans nos pratiques et postures d'accompagnement en mutualisant nos spécificités propres tout en soutenant la création d'un référentiel d'attitudes communes.



4 - Adhésion au RSTi : Inclusion – Sortie – Exclusion

4.1 - Inclusion au RSTi

Tout-e professionnel-le désirant **devenir membre** du RSTi peut intégrer à toute période de l'année le RSTi via le processus suivant :

1. Envoi d'un email à **info@maisondespossibles.be** reprenant :
 - Prénom & Nom
 - Adresse complète
 - Téléphone
 - Email principal
 - Présentation (votre parcours, votre expérience, vos formations, votre sensibilité à la Transition...)
(Site internet)
2. Approbation (ou non) de son adhésion après évaluation par le Cercle de coordination du RSTi
3. Signer la charte. Le/la signataire de cette charte marque ainsi son accord avec les visions et engagements qui y sont développés.
4. Le/la signataire s'engage à payer une **cotisation annuelle** (montant fonction du type de cotisation, révisable annuellement, indiqué sur la page <https://rsti.be/rejoindre-le-reseau-de-soutien/> et confirmé au/à la signataire lors de l'approbation de son adhésion) couvrant essentiellement des frais de communication interne, externe et l'organisation de parcours d'acculturation et d'intervisions, mais aussi d'événements et formations proposées aux membres du RSTi.
5. Une fois sa fiche mise en ligne sur la carte interactive, le/la membre signataire en vérifie le contenu et marque son accord (via retour d'email) pour que ces informations soient visibles sur la carte interactive du réseau.

4.2 - Sortie du RSTi

En tant que membre souverain-e, le/la signataire a le droit à tout moment de quitter le RSTi sans possibilité de restitution de cotisation en motivant par écrit son départ pour permettre au RSTi d'apprendre des différentes expériences vécues.

4.3- Exclusion du RSTi

Le/la membre signataire est conscient-e qu'en cas de **transgression majeure et volontaire** des valeurs de cette charte, de mise en danger physique ou psychique d'un-e bénéficiaire, d'un groupe de pair-e-s ou de mise en danger de la raison d'être du RSTi, une procédure de médiation peut être requise (médiation entre les personnes impliquées, rencontre avec le/la premier-e lien du Cercle de coordination du RSTi, médiation au sein du cercle de coordination du RSTi si nécessaire), voire une **procédure d'exclusion** en cas d'impossibilité ou d'absence de résolution des différends après médiation. Si toutefois une décision d'exclusion devait être enclenchée, elle débouchera ensuite sur une réflexion pour faire, de l'expérience, les apprentissages nécessaires pour le RSTi.



Annexes

1 - Vision de la gouvernance au sein du RSTi

Le RSTi est coordonné par son Cercle "Coeur" (« Cercle de coordination du RSTi ») qui pratique la gouvernance partagée et agile, en cohérence avec la culture de la Transition intérieure, et dont les principes clés sont les suivants :

- **Pilotage dynamique avec adaptation à ce qui est vivant et recherche de l'alignement des projets à la raison d'être** se déclinant par l'écoute des ressentis, des besoins et des demandes, l'écoute du cercle (des « Je » et du « Nous »), la centration sur la raison d'être évolutive, la culture de l'authenticité, l'équilibre entre souveraineté et bienveillance, la posture de coopération plutôt que de compétition, la relation d'équivalence de pouvoir, la culture de la confiance en soi et aux autres, l'usage des tensions pour apprendre et faire grandir le Nous.
- **Prises de décisions au sein de processus de gouvernance partagée** (périmètres d'autorité définis par les rôles et leurs redevabilités, élection sans candidat, gestion par consentement).

Les membres du RSTi sont invité-es à se positionner de façon souveraine "en termes de Je" dans leurs interactions au sein du Réseau et à œuvrer de manière autonome (libre ET responsable) pour activer l'intelligence collective du « Nous ».

2 - Missions spécifiques des membres du RSTi et du cercle Coeur

Ancrés dans leur posture de Transition intérieure et dans leur posture professionnelle thérapeutique / en santé mentale spécifique (connaissances, compétences, outils, cadre légal, éthique et déontologique),

les **membres du RSTi** ont pour mission de :

- *Soutenir la résilience des personnes et des groupes sur leur chemin de transition et de transition intérieure ;*

les **membres du CERCLE Coeur** ont pour mission individuelle de :

- *S'impliquer activement dans un ou des rôles et/ou groupes de travail pour énergiser les missions identifiées par le cercle Coeur ;*

les **membres du CERCLE Coeur** ont pour mission collective de :

- *Nourrir le juste questionnement et le juste positionnement individuel et collectif au service du Vivant grâce à l'implication dans les parcours d'acculturation, les formations, les interventions ou les événements ;*
- *Faire connaître, étendre le rayon d'action du RSTi auprès de différentes sphères d'acteurs/trices en transition et créer des partenariats porteurs ;*
- *Œuvrer, en fonction des compétences, à l'acculturation des membres adhérents au RSTi, en termes de Transition Intérieure (TI) et de Gouvernance Partagée (GP);*



- Questionner la posture de « professionnel-le de l'accompagnement thérapeutique / en santé mentale à la Transition intérieure » au sein de leur métier respectif et au sein du fonctionnement dominant de notre société occidentale actuelle pour soutenir le mouvement de Transition écologique et sociétale privilégiant un mode de vie plus résilient, socialement plus équitable et démocratique, préservant le vivant et la régénération des écosystèmes, œuvrant en intelligence collective ;
- Créer des synergies avec des **acteurs/trices de facilitation de Transition intérieure** dans sa portée collective, politique, sociétale (artistes, philosophes, permaculteurs/trices, formateurs/trices, facilitateurs/trices, pédagogues, etc.).

J'adhère à la présente charte du Réseau de Soutien à la Transition Intérieure dans son intégralité jusqu'à la révision de celle-ci.

Nom et prénom du/de la signataire

Date

Signature

Réseau de Soutien à la Transition intérieure
Coordonné par la Maison des Possibles
Hébergée par le Centre Azimuts ASBL
rue Frères Biéva, 168 - 5020 Vedrin
info@maisondespossibles.be
<https://rsti.be>
N° de compte BE97 7320 4795 6649